



La gestion de nos matières résiduelles a-t-elle un impact sur la qualité de nos eaux?

L'occupation d'un territoire implique indéniablement une gestion de grandes quantités de matières résiduelles générées par la population et les entreprises. Une partie est certes valorisée, mais pour le reste, elles n'ont d'autres choix que d'être éliminées en étant déposées et tassées dans les lieux d'enfouissement prédisposés.

Les déchets générés par la population de 35 municipalités des MRC d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut et des Laurentides (de Lac-Saguay au nord jusqu'à Sainte-Anne-des-lacs au sud), sont traités à la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge (RIDR), située sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge. La RIDR est responsable depuis 2006, de l'enfouissement et de la cueillette à domicile des matières résiduelles. Les défis que représentent la valorisation et l'enfouissement des matières résiduelles vont de pair avec l'augmentation de la population et les exigences de plus en plus sévères pour minimiser les impacts sur les milieux naturels, particulièrement sur l'eau souterraine et de surface.

Portrait des matières résiduelles générées

Selon le dernier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) réalisé conjointement entre ces trois MRC, le secteur résidentiel à lui seul a généré en 2013 environ 91 038 tonnes /année de déchets. Toutefois, seulement 44% de ce volume est valorisé. Valoriser un déchet signifie le soumettre au recyclage ou à la récupération (MRCAL, et al., 2017). Le recyclage est la transformation du déchet en matière première pour la fabrication d'un autre produit, comme le compostage (Recyc-Québec, 2017). Tandis que la récupération consiste à la réutilisation telle quelle ou peu transformée (déchiquetage, broyage, etc.) d'une matière résiduelle pour un usage similaire ou différent (Recyc-Québec, 2017). En ce qui concerne le secteur des industries, commerces et institutions, 43 331 tonnes/année de matières sont produites et 33% sont valorisées. Puis, pour ce qui est du secteur de la construction, rénovation et démolition, 80 557 tonnes/année sont générées, mais 82% sont récupérés ou recyclés! En somme, 56% des déchets générés sur le territoire des trois MRC, incluant les municipalités non desservies par le service de collecte de la RIDR, sont valorisés et le reste est enfoui (MRCAL, et al., 2017). Le PGMR vise une augmentation du taux de valorisation des matières résiduelles. On a donc besoin d'infrastructures modernes et efficientes pour les traiter!

L'enfouissement et la contamination de l'eau

En se décomposant, les matières enfouies génèrent un liquide, appelé lixiviat, comprenant des polluants organiques et/ou métalliques. Ce liquide est le résultat du passage de l'eau de pluie au travers des déchets et cette eau contaminée peut représenter une source de pollution pour les eaux souterraines et de surface comme la rivière Rouge, le point de rejet principal pour le site de la RIDR.

Avant 2006, les matières devant être enfouies étaient déposées dans un site d'enfouissement sanitaire non étanche. Par la suite, les matières furent dirigées vers des lieux d'enfouissement technique (LET) divisés en cellules, beaucoup plus efficaces en termes d'imperméabilité (MELCC, 2012). Le LET de la RIDR contient huit cellules d'enfouissement et peut contenir jusqu'à





1 200 000 m³ de déchets au total. En effet, cinq couches de matériaux assurent cette fonction et ils sont aussi munis d'un système de traitement du lixiviat. Afin de répondre aux exigences, deux nouvelles cellules ont été construites en 2017 pour pouvoir accueillir plusieurs autres mètres cube de déchets pour les 10 à 15 prochaines années (WSP, s.d.).

Selon les suivis environnementaux effectués sur le site, il est observé que la concentration en polluants de l'eau qui s'écoule de ces LET ne dépasse pas les normes de sécurité environnementales établies par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC). (EnviroServices, 2015)

La surveillance environnementale du site

L'opération d'un site d'enfouissement, <u>par la loi</u>, oblige l'opérateur à produire des rapports sur la qualité des eaux souterraines, de surface et des eaux de lixiviation issue du traitement provenant des cellules d'enfouissement. L'opérateur a également l'obligation de transmettre les résultats d'analyses au MELCC. De plus, le conseil d'administration du Complexe Environnemental a demandé d'aller au-delà de ces exigences en ajoutant des analyses des eaux des puits d'eau potable des résidences aux limites du site de la RIDR. (MELCC, 2012)

D'abord, les eaux de surface sont analysées trois fois par année à deux endroits sur le site. Ensuite, un échantillonnage est effectué trois fois par année également pour l'analyse des eaux souterraines. Pour avoir accès à ces eaux souterraines, il existe en tout 18 puits d'observation et puits piézomètre. Ces derniers servent d'abord à mesurer le niveau de l'eau souterraine et la pression de ces eaux à un endroit précis sur le site. Ils permettent aussi d'évaluer la trajectoire de l'eau. Les puits d'observation et piézomètres sont positionnés aux limites et à l'intérieur du lieu d'enfouissement jusqu'à la route 117, en bordure de la rivière Rouge. De plus, les eaux de lixiviation qui proviennent du système de traitement du LET sont analysées une fois par semaine à partir de mai jusqu'à novembre. Finalement, 15 puits d'eau potable des résidences à proximité du site d'enfouissement sont échantillonnés une fois par année. (EnviroServices, 2015)

Selon les résultats d'analyses des 10 dernières années, nous pouvons conclure que la qualité des eaux pour les différents points d'analyse est de <u>bonne qualité</u>. L'évolution des résultats démontre également que la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire en 2006 a eu un <u>impact positif</u> sur la qualité des eaux souterraines limitrophe à l'ancien site. Par ailleurs, la quantité de fer et de magnésium présente à l'intérieur des eaux souterraines sont importante étant donné la composition naturelle des sols de la région. Ces valeurs sont considérées comme non inquiétantes puisqu'elles sont d'ordre naturel (WSP, s.d.) (EnviroServices, s.d.).

Implication avec le milieu

Depuis la mise en marche de leur LET, la RIDR a mis sur pied un comité de vigilance. Ce comité est formé de : un citoyen limitrophe, un membre d'un organisme environnemental, un représentant de la MRC d'Antoine-Labelle, un élu de la ville de Rivière-Rouge et de Lac-Saguay. Le comité passe en revue deux fois par année les résultats d'analyse et émet des recommandations au conseil d'administration afin de s'assurer que les opérations sont conformes aux exigences du certificat d'autorisation. (RIDR, 2016)



La gestion responsable des matières résiduelles: un choix profitable pour tous!



Il est dans le mandat de l'OBV RPNS de rester à l'affût des sources potentielles de pollution des plans d'eau sur son territoire. Un représentant de l'organisme siège sur le comité vigilance de la RIDR, ce qui lui permet d'être informé des opérations et des suivis environnementaux réalisés dans le cadre des activités de la RIDR et de proposer des actions en faveur d'une amélioration continue du LET.

En conclusion, la gestion des matières résiduelles ne se résume pas qu'à la collecte et l'entassement des déchets produits par la population sur un site aménagé expressément à cet effet. Suite au remplacement des LES par les LET, comprenant un système de traitement des eaux de lixiviation, il est impératif d'établir un suivi comportant des analyses d'eaux de surface et souterraines sur le site et en périphérie de ce dernier afin de s'assurer que l'eau qui en ressort n'altère pas la qualité de l'eau dans l'environnement. L'application et l'envergure de ces analyses demandées par le Ministère peuvent aller au-delà des exigences légales. C'est le cas de la RIDR qui en plus d'effectuer l'échantillonnage au nombre de 90 dans une année, procède à l'analyse de l'eau provenant des puits potables installés au bord du site d'enfouissement. À l'heure actuelle, les résultats de ces analyses se soumettent aux exigences établies par la loi et les activités au site d'enfouissement de la RIDR ne sont pas jugés inquiétantes pour la santé des cours d'eau environnent, notamment la rivière Rouge, le point de rejet principal du Complexe environnemental de Rivière-Rouge.





Références

EnviroServices, 2015. Synthèse de l'information relative au portrait environnemental du site et modélisation du panache de contamination (2007 à 2014), s.l.: s.n.

EnviroServices, s.d. Évolution de la qualité de l'eau souterraine à la RIDR. [En ligne] Available at: http://www.ridr.qc.ca/site/wp-content/uploads/2016/08/R%C3%A9sum%C3%A9-EnviroServices.pdf [Accès le 2018].

MELCC, 2012. Guide d'application du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR). [En ligne]

Available at: http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/reglement/Guide-application-REIMR.pdf

[Accès le 2018].

MRCAL, MRCPDH & MRCLAU, 2017. Plan de gestion des matières résiduelles pour les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays d'en-Haut: 201. [En ligne]
Available at: <a href="https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/files/upload/PGMR/pgmr 2016-2020 version finale en vigueur.pdf
[Accès le 2018].

Recyc-Québec, 2017. Lexique. [En ligne]

Available at: https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/lexique [Accès le 2018].

RIDR, 2016. Comité de vigilance. [En ligne]

Available at: http://www.ridr.qc.ca/site/comite-de-vigilance/ [Accès le 2018].

WSP, s.d. Lieu d'enfouissement technique de la RIDR - Suivi environnemental des eaux. [En ligne]

Available at: http://www.ridr.qc.ca/site/wp-content/uploads/2016/08/R%C3%A9sum%C3%A9-WSP_suivi_des_eaux.pdf [Accès le 2018].